

EXERCICE 2018

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n°D-CA/2018-142

Le conseil d'administration s'est réuni le 03 juillet 2018 en séance plénière, sur convocation du Président de l'Université adressée le 22 juin 2018.

- VU le code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;
- VU les statuts de l'Université ;
- VU le relevé de décisions de la Commission des conventions en date du 31 mai 2018 ;
- VU l'avis du Conseil de Gestion de Médecine en date du 05 juin 2018.

Point de l'ordre du jour : IIème Partie - P6.11 - Convention pour l'échange d'étudiants en Médecine avec l'Université Saint Joseph de Beyrouth (Liban)

Exposé de la décision :

Historique : Cette convention spécifique s'inscrit dans le cadre de l'accord de coopération signé le 02 mars 2012 et renouvelé le 21 juillet 2017 entre l'Université Paris Descartes et l'Université Saint Joseph de Beyrouth.

Problématique : les deux parties souhaitent coopérer pour mettre en œuvre un programme d'échange d'étudiants de deuxième cycle des études médicales.

Proposition de décision soumise au Conseil : Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver les conditions de collaboration relatives à cet accord.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve la présente délibération.

<p>Nombre de membres constituant le Conseil : 36 Quorum : 18 Nombre de membres participant à la délibération : 24 Abstentions : 00 Votes exprimés : 24 Contre : 00 Pour : 24</p>
--

Fait à Paris, le **13 JUL. 2018**

Le Président



Frédéric DARDEL

En application des articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université Paris Descartes et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Paris.